

Réunion du 28 septembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 83
Nombre de votants : 88

L'an deux mille vingt, le vingt-huit septembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle Louis Blazy à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÉQUE, Alain PÉDEGERT, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUNTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLÉIX, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Héléne BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Corinne CARRIAT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Anita BEUSTE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Serge ARRIEULA (suppléant de M. Jérôme TOULOUSE), Michel SARTHOU (suppléant de M. Alain LENGLET), Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Marc PEREZ, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Alice BENAVENTE (pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), José FLORES, Mathias DUCAMIN, Laurent CHERITI, Pierre ZIEGLER, Vincent DUFAU-GOUDICQ, Anne-Lise GENNEVOIS (pouvoir à Mme Corinne CARRIAT), Gérard IRIART (pouvoir à Jean-Pierre FAYET), Joëlle BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. Jean-Pierre BOUNINE), Jean-Louis GROUSSET (pouvoir à Mme Madeleine PICHAUREAU), Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Jean-Jacques LASCABES, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme Bénédicte ALCETEGARAY et M. Lindsey DEARY.

**RAPPORT N° 16 : ACTION CITOYENNETE NUMERIQUE AU SEIN DES COLLEGES :
CONVENTION DE PRESTATIONS ENTRE LE RESEAU CYBER-BASE ET
LA FIBRE64**

Rapporteur : Mme Marlène LE DIEU DE VILLE

La Fibre64 est un syndicat mixte composé du Département et de l'ensemble des communautés d'agglomérations et communautés de communes des Pyrénées-Atlantiques, dont la communauté de communes de Lacq-Orthez. Créé en juin 2018, celui-ci a une double ambition : déployer le réseau Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire départemental et développer les usages numériques au service des collectivités territoriales et de leurs usagers.

Le Réseau Cyber-base, service de la communauté de communes de Lacq-Orthez, a pour mission principale de faciliter l'accès à Internet et d'accompagner l'ensemble de la population dans les usages numériques. Le réseau conçoit et entreprend régulièrement des actions plus spécifiques en faveur d'un développement de la citoyenneté numérique de tous les publics. Réalisant depuis plus de 10 ans des actions dans le champ de la médiation numérique, il est un acteur ressource dans ce domaine.

Dans le cadre du Projet Éducatif Départemental (PED) du Schéma Départemental des Usages Numériques (SDUN), la fiche action 1.3 « La Citoyenneté numérique » est l'un des objectifs communs du réseau Cyber-base et de la Fibre64.

La Fibre64 est l'organisateur de cette action pour le compte du Département des Pyrénées-Atlantiques. Après une phase d'expérimentation concluante, elle souhaite poursuivre la collaboration déjà en place avec les structures locales, en faisant appel au réseau Cyber-base de la CCLO, en vue de déployer cette action à partir de la rentrée 2020-2021, sur les collèges dépendant du secteur d'intervention de la CCLO.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer la convention de prestations entre le réseau Cyber-base et La Fibre64 annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Patrice LAURENT

